



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 mars 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 23 février 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 190 22 00001, déposée par la SCEA du Bois Poussin, représentée par M. Loïc AUBRY, pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de la commune de Fontains.

La commune de Fontains est soumise à l'application du règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie, le jeudi 24 mars 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur, la SCEA du Bois Poussin est une exploitation agricole active et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Sophie BETSCHART
Communauté de Communes
de la Brie Nangissienne
Service Urbanisme
4, rue René CASSIN
77370 NANGIS

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


Vincent JECHOUX